



**NICOLE
EPARVIER**

Agrégée
d'économie
et gestion,
professeure de
chaire supérieure
en classe
préparatoire
ECT au lycée
Brémontier de
Bordeaux



**JEAN-LOUIS
CHAUVE**

Agrégé d'économie
et gestion,
professeur de
chaire supérieure
en classe
préparatoire
ECT au lycée
la Martinière-
Duchère de Lyon

L'ouverture sociale une valeur défendue au sein des CPGE : l'exemple d'Article 1

Né de la fusion en 2018 de deux associations majeures de lutte contre l'inégalité des chances - Frateli & Passeport Avenir - ARTICLE 1 œuvre pour une société où l'orientation, la réussite dans les études et l'insertion professionnelle ne dépendent pas des origines sociales, économiques et culturelles ; pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Les missions d'Article 1 reposent sur le constat d'inégalités sociales et de discriminations qui entravent les parcours de jeunes issus de milieux populaires à différentes étapes. En 2012, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans dont le père est cadre ou de profession intermédiaire, 78% ont eu accès à l'enseignement supérieur tandis que parmi les individus dont le père est ouvrier ou employé, cette proportion est de 42%.

De même, la part de jeunes ayant obtenu une licence est de 9% parmi les individus âgés de 25-29 ans dont le père est ouvrier ou employé, contre 21% parmi ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire.

Enfin, la part de ceux diplômés d'une grande école est de 2% parmi les individus dont le père est ouvrier ou employé contre 12% parmi ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire (source Article 1).

Au moment de l'insertion professionnelle, l'effet de l'origine sociale à diplôme égal continue à jouer et se cumule avec d'autres formes d'inégalités, liées notamment

au genre, à la zone de résidence ou à l'origine migratoire.

LES SOLUTIONS D'ARTICLE 1 POUR FAIRE FACE À CES INÉGALITÉS

Plusieurs accompagnements sont proposés par Article 1 :

- le public lycéen peut accéder à un programme de suivi de la Seconde jusqu'à Bac +3 dans le cadre du programme L'Envol, ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la préparation de l'orientation post-bac via le programme Inspire ;
- le public étudiant peut être accompagné individuellement via le programme de Mentorat, chaque étudiant (dénommé « associé ») étant suivi par un professionnel (dénommé « mentor ») afin de bénéficier d'un soutien moral et méthodologique, tout en participant également à des événements adaptés aux différentes étapes du parcours. Le mentorat intègre les deux années de classe préparatoire économique et commerciale et l'année de L3.



Si l'étudiant a une préférence pour un métier, son mentor sera, dans la mesure du possible, proche de ce métier.

Organisation : Chaque région est pilotée par un référent Article1 qui organise 4 types d'ateliers sur l'année sur :

- les techniques de recherche d'emplois ;
- la préparation aux oraux des concours ;
- le financement des études ;
- la présentation de métiers.

Par ailleurs des référents entreprises (salariés bénévoles des entreprises partenaires) et des référents scolaires (les professeurs) participent à l'animation opérationnelle du mentorat.

Sélection des étudiants : Les référents scolaires déposent, auprès d'Article 1, des dossiers d'étudiants sélectionnés sur des critères académiques (mention TB ou B au bac, lettre de recommandation de professeurs), et des critères sociaux (boursier, besoin d'accompagnement) + motivation de l'élève. Un élève peut

postuler suite à la présentation de la plateforme Inspire concernant l'orientation post bac.

D'autres programmes mis en œuvre par Article1 sont axés sur des configurations ou des ambitions particulières. Consciente des enjeux croissants autour de la reconnaissance des soft skills (ou compétences transversales), Article 1 construit un nouveau programme, Jobready, qui repose sur une plateforme numérique d'identification, de développement et de micro-certification des soft skills, et sur des ateliers de sensibilisation et de mise en pratique à travers des activités et des projets collaboratifs.

LA COMMUNAUTÉ ARTICLE 1

L'action d'Article 1 repose sur une équipe d'environ 80 salariés, répartie sur 9 régions : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts de France, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Bretagne et Provence Alpes Côte d'Azur.

Une communauté de 18 500 bénévoles, étudiants et professionnels, permet à l'association de déployer l'ensemble de ses programmes sur le territoire. Ils peuvent endosser différents rôles : étudiants-éclaireurs ou animateurs d'ateliers pour le pôle Orientation, ils peuvent être fédérateurs de communauté, mentors ou animateurs d'ateliers pour le Mentorat.

L'action d'Article 1 est également soutenue par plus de 200 entreprises et fondations partenaires, dont certaines facilitent l'engagement de leurs salariés auprès de l'association.



Elles peuvent soutenir l'action d'Article 1 sur l'ensemble de ses actions ou sur un programme spécifique, comme Google auprès de la plateforme de Jobready.

Ne voulant se substituer à l'école dans sa mission éducative, Article 1 entretient des relations privilégiées avec plus de 210 établissements scolaires partenaires, lui permettant de communiquer autour de ses programmes aux lycéens et étudiants et d'en faciliter le déploiement. Les équipes pédagogiques interviennent avec Article 1 à titre bénévole et leur implication est très importante pour ancrer l'action d'Article 1 en complément aux formations délivrées par les établissements.

Article 1 travaille avec cinq chercheurs qui accompagnent la mesure d'impact de l'association et mènent des travaux en lien avec certains programmes.

Les institutions publiques soutiennent également l'action d'Article 1. C'est le cas notamment du ministère de l'Éducation nationale, de celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui soutient la plateforme Inspire ou des ministères de l'Agriculture et de l'alimentation, de la Transition écologique et solidaire ou de l'Économie et des finances.

Enfin, Article 1 s'intègre dans un tissu associatif plus large et partage ses outils ou réfléchit à ses actions en collaboration avec des structures

comme Unis-Cité ou Animafac. Cette volonté de travailler main dans la main avec d'autres associations est symbolisée par le projet de l'Ascenseur mené conjointement par Article 1 et Mozaïk RH. Lieu unique et collectif au service de l'égalité des chances, l'Ascenseur regroupe 15 associations pour fédérer une communauté d'acteurs de l'accompagnement.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Le pôle Orientation accompagne des jeunes dans leur recherches de futures pistes d'études. Sur la plateforme Inspire, on recense 80 000 lycéens inscrits depuis le début de

l'année scolaire et 17 000 « étudiants éclairés » prêts à répondre à leur questions concernant l'enseignement supérieur. Le programme présentiel dans des lycées généraux ou technologiques en QPV ou recrutant en zone REP/REP+/rurale a rencontré plus de 12 000 lycéens pour des ateliers d'orientation et plus de 1000 lycéens sur des ateliers d'introduction aux codes professionnels. Le programme a vocation à la fois d'élever le niveau d'ambition des élèves issus de milieux populaires et de lutter contre l'autocensure en fournissant une information claire sur les différentes poursuites d'étude. Parmi les pistes indiquées comme favorites par les lycéens inscrits, une sur deux n'était pas envisagée avant l'arrivée sur Inspire.

D'après Article1, grâce au mentorat, le taux d'abandon en première année de CPGE baisse de 32%. Le taux d'accès aux grandes écoles après deux ans de CPGE est de 70,3% parmi les mentorés tandis que le taux attendu compte-tenu de la composition de l'échantillon en termes de filières de CPGE est de 49,8%. Alors que le taux d'emploi attendu compte-tenu de la filière est de 75,8%, le taux d'emploi observé est de 86,7%. Alors que le salaire moyen attendu est de 29 300 euros, celui-ci est de 33 600 euros bruts parmi l'ensemble des anciens associés diplômés de master en 2016. Cela permet d'affirmer que la valeur du salaire moyen augmente de 15% avec le mentorat. Enfin, la satisfaction globale concernant le rapport au travail reçoit un score de 7,9 contre 6,7 sur 10 parmi les diplômés de master issus de tous milieux sociaux.

PERSPECTIVES D'ESSAIMAGE

L'enjeu essentiel de l'association est aujourd'hui de se développer en région afin de couvrir au mieux tout le territoire national. Cette stratégie de déploiement s'appuie sur l'ouverture d'antennes régionales permettant de s'adapter aux spécificités des territoires touchés. Les programmes de l'association reposant en partie sur des bénévoles pour animer les ateliers et accompagner les bénéficiaires, la mobilisation au plus près des territoires est donc fondamentale.

Toutefois, les programmes d'article 1 sont à différents niveaux de maturité et présentent différentes perspectives d'essaimage.

Le pôle Mentorat représente le cœur historique des activités de l'association. L'enjeu actuel est d'accompagner 2500 binômes associé/mentor et de permettre à 4 500 jeunes de suivre des activités du programme Parcours via des ateliers en classe entière dans des établissements du secondaire ou des campus.

Sur le pôle Orientation, la plateforme Inspire fonctionne depuis 2015 et vise un effectif de 100 000 lycéens inscrits par an (80 000 à ce jour) en s'appuyant sur la labellisation de la plateforme par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec aussi une volonté d'essaimage des ateliers pour mobiliser davantage de jeunes issus de milieux défavorisés.

En ce qui concerne le pôle Compétences du XXI^e siècle, l'enjeu

le plus important pour la montée en puissance est le développement de Jobready, qui s'inscrit dans la logique actuelle de reconnaissance de nouvelles formes de compétences et dans leur prise en compte dans les parcours universitaires via l'UE Engagement mise en place en janvier 2017.

Pour aller plus loin, l'association consolide ses partenariats avec les acteurs publics comme privés. Par ailleurs, si les activités de recherche et d'évaluation permettent d'analyser l'effet des programmes, elles doivent permettre de proposer des innovations dans les manières d'accompagner les jeunes.

Cela passe par exemple par la mise en place d'outils numériques qui s'appuient sur les sciences sociales ou d'ateliers en présentiel qui tiennent compte des caractéristiques sociales des jeunes accompagnés.

Article 1 veut enclencher une dynamique de changement pour transformer notre pays et renouveler les visages et la vision de la réussite en France. Il ne s'agit pas d'accroître de 10% ou 20% par an le nombre de ses bénéficiaires, mais bien de transformer notre pays.